Nations Unies S/PV.7130



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7130e séance

Lundi 10 mars 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Lucas	(Luxembourg)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	Mme Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

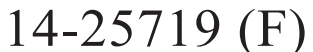
Ordre du jour

La situation en Libye

Note de la Présidente du Conseil de sécurité (S/2014/106)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)

14-25719 (F)









La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Note de la Présidente du Conseil de sécurité (S/2014/106)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, publié sous la cote S/2014/131. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/106, qui contient la note par laquelle la Présidente du Conseil de sécurité transmet le rapport établi en application du paragraphe 14 d) de la résolution 2095 (2013) par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Tarek Mitri et de S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011).

Je donne la parole à M. Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2014/131), qui porte sur les événements survenus dans ce pays depuis son dernier rapport, en date du 5 septembre 2013 (S/2013/516).

Le 8 mars, du pétrole libyen a été chargé à bord d'un vaisseau battant pavillon nord-coréen, le *Morning Glory*, par des groupes armés responsables, depuis de nombreux mois, du blocus d'un certain nombre de terminaux et de gisements pétroliers en Libye orientale, ce qui constitue un acte illégal, commis en violation de la souveraineté de la Libye sur ses ports et ses ressources naturelles.

Il y a trois mois, j'ai évoqué devant le Conseil (voir S/PV.7075) la dégradation régulière des conditions de sécurité dans toute la Libye, et la montée du mécontentement populaire face au processus politique. J'ai fait allusion à la forte polarisation découlant du désaccord portant sur la gestion de la période de transition, qui est lui-même le reflet de divisions politiques et idéologiques plus profondes. Le 2 mars, le bâtiment du Congrès général national a été pris d'assaut par des protestataires qui exigeaient la dissolution du Congrès. Environ 150 jeunes gens ont mis à sac la salle principale et s'en sont pris aux membres, dont quatre ont été blessés à cette occasion. J'ai fermement condamné la violence dont il a été fait usage à l'encontre des membres et des locaux du Congrès général national, en insistant de nouveau sur la nécessité de respecter les institutions légitimes de l'État. Tout en défendant le respect du droit à la liberté d'expression, j'ai également fait valoir que le recours à la force destiné à servir des objectifs politiques devait être catégoriquement dénoncé.

La décision prise par le Congrès général national le 3 février de procéder le moment venu à une passation de pouvoir en faveur d'un organe législatif constitutionnellement élu n'a pas désamorcé les tensions qui s'accumulaient en prévision du 7 février, date censée selon certains – à tort selon les autres – correspondre à l'échéance du mandat du Congrès général national.

S'inclinant devant la volonté publique, cet organe a opté pour des élections rapprochées, établissant de facto une nouvelle période de transition – la troisième – devant se poursuivre jusqu'à la fin d'un long processus constituant. Il a formé un comité de 15 membres chargé d'examiner les amendements à la Déclaration constitutionnelle publiée par le Conseil national de transition en août 2011.

Les intenses efforts visant à aplanir les divergences et à négocier un accord sur la gestion de la période de transition, y compris l'avenir du Congrès général national et du Gouvernement, n'ont pas réussi à mettre fin aux divisions qui ont paralysé le processus politique. Des divergences importantes demeurent au sujet de la tenue des élections législatives et présidentielles ainsi que sur l'étendue des pouvoirs qu'il convient d'octroyer à un président futur. L'application de la loi relative à l'exclusion de la vie politique, également, reste une question litigieuse.

Durant tout ce processus, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) a constamment invité les différentes parties à trouver un accord sur les grandes priorités nationales et sur la gestion de la transition. À cette fin, j'ai régulièrement organisé des séances consultatives avec les dirigeants des principales forces politiques et de la société civile.

Les trois mois précédents ont vu un spectaculaire regain de la violence dans tout le pays. En janvier et au début de février, des accrochages se sont produits dans la zone de Warshafana, à l'ouest de Tripoli, à portée du complexe de la MANUL. À Sabha, dans le sud, et Koufra, dans le sud-est, des doléances politiques, économiques et sociales ont dégénéré en violence armée entre groupes rivaux, à caractère souvent ethnique ou tribal. Des partisans du régime déchu ont profité de la situation pour occuper quelque temps des locaux du Gouvernement. À Sabha, la violence s'est soldée par plus de 100 morts, dont des enfants et des vieillards. Elle a également provoqué le déplacement de centaines de familles ainsi que des pénuries de combustible, de denrées alimentaires et de fournitures médicales. L'ONU, en coordination avec les autorités nationales et locales, est intervenue rapidement pour fournir aux familles déplacées à Awbari et Sabha des articles d'urgence. Des secours d'urgence sont également en cours d'acheminement à Koufra.

Dans l'est du pays, la campagne ininterrompue d'assassinats ciblés, de bombardements et d'enlèvements a atteint des niveaux intolérables. Beaucoup de victimes sont des membres du personnel de sécurité et du personnel judiciaire, mais des civils ont également eu à subir cette campagne incontrôlée de terreur et d'intimidation. Le meurtre, à Benghazi, le 24 février, de sept ressortissants égyptiens, tous chrétiens, est une triste illustration de cette dangereuse situation d'anomie. Je trouve quelque réconfort, à cet égard, dans la condamnation catégorique et la révulsion avec lesquelles le public et les dirigeants libyens ont accueilli ces meurtres.

À Benghazi, ville qui s'enorgueillit du rôle qu'elle a joué pour mettre fin à plusieurs décennies de régime tyrannique, la colère du public enfle. Bien qu'il incombe au premier chef à l'État de maîtriser ceux qui imposent une terrible campagne de terreur, cela ne sera possible que si le Gouvernement et les forces politiques, civiles et révolutionnaires conjuguent leurs efforts pour protéger la population civile. Je dois aussi préciser sur ce point que l'ONU a été critiquée pour ce qui est perçu comme de l'impuissance par ceux dont les attentes vont bien au-delà du mandat qui a été confié à la Mission en termes de protection des civils.

Des manifestations se déroulent dans tout le pays depuis le début du mois de février pour protester contre la poursuite du mandat du Congrès général national. L'animosité et un fort ressentiment ne cessent de croître entre les deux principaux camps, même si ceux-ci ne sont pas homogènes. La Libye court le risque de plonger dans une nouvelle spirale de violence sans précédent.

Le 18 février, deux brigades armées ont lancé un ultimatum aux membres du Congrès leur donnant cinq heures pour démissionner sous peine d'intervention militaire. Cette escalade est intervenue après une série d'attaques contre des médias ayant vivement désapprouvé le Congrès général national. Au cours de mes contacts avec les dirigeants politiques et les chefs des brigades, ainsi que dans une déclaration que j'ai publiée, j'ai appelé à la retenue et mis en garde contre tout recours à la violence, tout en demandant instamment le retour au dialogue politique. J'ai réitéré cette position à l'occasion de ma rencontre avec les deux brigades, à qui j'ai demandé de régler les problèmes politiques par des moyens politiques. Globalement, tout le monde s'accorde à dire qu'à cette occasion la MANUL a contribué à éviter de nouvelles violences. Il est regrettable, toutefois, que certains critiques, pour ne pas dire détracteurs, n'arrivent pas à reconnaître les buts et effets authentiques des initiatives des Nations Unies.

Soucieux de notre neutralité, du respect de la souveraineté nationale et de l'adhésion rigoureuse au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de la Libye, j'ai systématiquement appelé tous les acteurs de la scène libyenne à tenir compte des intérêts du pays et à ne pas user de la menace de la force pour régler les différends politiques. J'ai également renouvelé l'attachement des Nations Unies à la préservation de la légitimité des institutions libyennes élues et à leur rôle dans un transfert sans heurts de leur autorité au nouvel organe qui sera élu.

Le 20 février, les élections à l'Assemblée constituante ont eu lieu, avec un total de 649 candidats. Cinquante-quatre femmes se sont présentées aux six sièges qui leur avaient été réservés et 509 043 électeurs ont participé au scrutin, soit 46 % des 1 101 541 électeurs inscrits. Un peu plus d'un million de Libyens s'étaient inscrits sur les listes électorales cette fois-ci, contre 2,7 millions en 2012. Outre la communauté amazighe, qui avait refusé de prendre part au scrutin,

un grand nombre de Touaregs et de Tabous, dans le sud du pays, ont également boycotté le vote, parce qu'ils réclamaient que les décisions concernant leurs droits soient prises par un mécanisme consensuel au sein de l'Assemblée constituante. Il a fallu procéder à un nouveau scrutin, le 26 février, dans environ 2 % des bureaux de vote. Toutefois dans quelques endroits, le scrutin n'a pas pu se tenir en raison du boycott. Dans la ville de Derma, les conditions de sécurité ont fait que le vote n'a pas pu avoir lieu. Au total, 13 sièges sur 60 n'ont pu être pourvus dans toute la Libye.

Il y a une augmentation inquiétante du nombre d'attaques contre les journalistes et les médias. Plusieurs chaînes de télévision à Tripoli et Benghazi ont été la cible d'actes de vandalisme. Plusieurs journalistes et personnalités des médias ont été enlevés. Ces attaques contre les installations et le personnel des médias ont été, et doivent être, condamnées.

En février, le Congrès général national a promulgué une loi punissant d'emprisonnement toute personne reconnue coupable de porter atteinte à la révolution du 17 février, d'insulter publiquement le pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire et de profaner le drapeau national. Cette loi a été critiquée par de nombreux Libyens qui la jugent contraire à la Déclaration constitutionnelle et aux obligations internationales du pays en matière de droits de l'homme. Nous avons demandé au Congrès général national de mettre le texte en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le 2 mars, le délai de 90 jours prévu par la loi sur la justice transitionnelle pour la vérification du statut des personnes placées en détention est arrivé à expiration. Les premiers chiffres indiquent que le processus n'a pas encore été complètement mené à bien. Mais la MANUL demeure préoccupée par les informations signalant que les actes de torture, les décès en détention, les enlèvements et les mises au secret par des brigades en théorie affiliées aux Ministères de la justice et de la défense se poursuivent. Le placement de tous les détenus sous le contrôle effectif de l'État est une condition préalable à l'instauration de la primauté du droit dans le pays.

Les efforts pour accroître les capacités de l'État d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité continuent d'être freinés par l'absence d'accord politique sur la refonte de l'armée nationale, l'intégration des combattants révolutionnaires et la collecte des armes. La solution à ce problème passe par la définition d'une stratégie claire et la fourniture d'un certain nombre de garanties aux révolutionnaires, qui ne sont que théoriquement sous l'autorité de l'État. Leur contribution à la révolution doit être reconnue et leurs droits et intérêts légitimes garantis.

En dépit de problèmes systémiques, l'ONU persévère dans ses efforts. Outre la fourniture de conseils et d'une assistance technique, une attention particulière a été accordée au développement de programmes nationaux de contrôle des armes et des stocks de munitions, des armes lourdes et des armes légères et de petit calibre. J'ai le plaisir d'indiquer que le Gouvernement a répondu positivement sur ce point et a pris des mesures pour mettre en place une structure chargée de régler ces questions.

L'appui bien coordonné de la communauté internationale est vital pour la Libye. À cet égard, je me félicite de la tenue et des résultats de la conférence de Rome, organisée le 6 mars, qui a vu la participation d'un grand nombre de pays, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, des voisins et d'autres amis de la Libye. Les Libyens attendent de la communauté internationale qu'elle les aide dans leur difficile tâche consistant à édifier un État doté d'institutions solides et responsables. Le soutien à la Libye, toutefois, ne peut être significatif et efficace que si les dirigeants de ce pays s'engagent sans équivoque à atteindre cet objectif et s'il existe une volonté politique de résoudre les problèmes majeurs du pays par le dialogue et des efforts concertés.

La Présidente : Je remercie M. Mitri de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gasana.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : En application du paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) datée du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur l'action du Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 10 décembre 2013 au 10 mars 2014, durant laquelle les membres du Comité se sont réunis une fois pour tenir des consultations officieuses.

Le 10 février, j'ai tenu une séance d'information ouverte à tous les États Membres, notant que si le nombre total de questions dont le Comité était saisi avait diminué au cours de l'année passée, elles étaient devenues nettement plus complexes. J'ai rappelé aux délégations que le Comité et le Groupe d'experts avaient

besoin de la coopération des États Membres pour conduire leur travail avec succès et j'ai demandé aux délégations de répondre en temps utile aux lettres du Comité et du Groupe et d'envisager favorablement toute demande de visite émanant du Groupe. Le Groupe, qui a participé par vidéo-téléconférence, a expliqué ce qu'était l'embargo sur les armes bidirectionnel, en détaillant les exemptions à cet embargo vers la Libye, en insistant sur la nécessité pour les États Membres qui fournissent des engins meurtriers au Gouvernement libyen d'inclure une note de l'organisme libyen responsable des achats d'armements – le Département des achats militaires, au Ministère libyen de la défense – afin de limiter autant que possible le risque que des fournitures ne soient détournées au bénéfice de divers groupes armés, qui pourraient ultérieurement les utiliser pour saper l'autorité du Gouvernement.

Concernant le gel des avoirs, le Groupe a signalé que certains États Membres étaient dépourvus du cadre juridique national nécessaire pour appliquer correctement les mesures de gel des avoirs. En outre, le Groupe a souligné que lorsque des avoirs gelés appartenant à certains individus étaient recherchés par le Gouvernement libyen pour le motif qu'ils avaient été volés au peuple libyen, cette situation ne pouvait se présenter que si un tribunal compétent avait formulé des conclusions en ce sens.

Concernant l'interdiction de voyager, le Groupe a encouragé les délégations à communiquer au Comité ou au Groupe toute information qu'elles pourraient avoir sur les individus inscrits sur la liste.

Le 15 février 2014, le Comité a reçu le rapport final du Groupe d'experts en vertu de la résolution 2095 (2013). Je vais brièvement résumer quelques observations contenues dans le rapport final. Concernant l'embargo sur les armes, le Groupe a conclu que la prolifération des armes à destination et en provenance de la Libye demeurait un problème majeur menaçant la stabilité de la Libye et de la région. Dans ce contexte, le Groupe a noté que le contrôle exercé par des groupes armés non étatiques sur la majorité des stocks d'armes en Libye, ainsi que l'inefficacité du contrôle des frontières, constituaient des obstacles très sérieux s'agissant d'enrayer la prolifération et que la Libye était devenue une source majeure d'armes illicites, notamment des systèmes portables de défense anti-aérienne. Le Groupe a noté en outre que des enquêtes relatives aux transferts d'armes vers 14 pays faisaient apparaître un éventail très diversifié dans la dynamique du trafic et que le trafic à partir de la Libye alimentait les conflits et l'insécurité, y compris le terrorisme, sur plusieurs continents, ce qui ne changerait probablement pas dans le proche avenir.

Le Groupe s'est félicité de la création du Département des achats militaires en tant que facteur décisif de sécurité, mais s'est déclaré inquiet du nombre de problèmes non réglés : l'absence d'une supervision centralisée des achats militaires; l'absence de responsables désignés des achats excepté au Ministère de la défense; le manque de clarté concernant les utilisateurs finals; et la capacité limitée qu'ont les diverses forces de gérer et sécuriser leurs stocks. Enfin, le Groupe a aussi exprimé sa préoccupation concernant les transferts à destination de la Libye en violation de l'embargo sur les armes, y compris les livraisons non notifiées aux forces nationales et les transferts à des utilisateurs finals non étatiques, en particulier au marché civil.

Concernant le gel des avoirs, le Groupe a centré ses efforts sur les avoirs cachés des individus figurant sur la liste, notamment sur ceux de Saadi Kadhafi. Le Groupe a révélé d'autres exemples d'États Membres dépourvus de la capacité d'appliquer la mesure de gel des avoirs, ce qui dans un cas précis a abouti à la disparition de près de 2 millions de dollars des États-Unis qui auraient dû être gelés. Le Groupe s'est dit préoccupé de la confusion actuelle quant aux moyens et à la légalité d'un rapatriement des avoirs gelés prétendument volés à la Libye par des individus nommément désignés.

Concernant l'interdiction de voyager, le Groupe a signalé que des personnes visées par cette mesure, Aïcha Kadhafi et Mohammed Kadhafi, avaient quitté l'Algérie pour Oman, en violation de l'interdiction, et qu'il continuait à enquêter sur un complot ourdi en 2011 pour faire passer secrètement au Mexique Saadi Kadhafi et sa famille.

Le 26 février, le Comité a tenu un débat sur le rapport et les recommandations du Groupe d'experts au cours de consultations informelles. Le rapport a été généralement bien accueilli et loué pour l'abondance de ses informations. Se sont dégagés de ce débat les principaux points suivants : grave préoccupation devant la persistance de la prolifération des armes en provenance de Libye; nécessité de faire davantage de clarté sur les structures et procédures de l'achat d'armes en Libye; coopération avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye concernant l'entreposage et la sécurité des stocks; et moyens de donner suite aux recommandations du Groupe d'experts. De ces 15 recommandations,

le Comité a convenu de prendre des mesures de suivi sur neuf. Deux recommandations n'appelaient aucune mesure et le Comité s'est borné à en prendre note, et deux autres ont été transmises au Conseil de sécurité. Le Comité a mis en réserve les deux dernières recommandations en attendant de connaître l'issue du suivi des autres.

Enfin, je voudrais faire mention de quelques statistiques mises à jour sur les problèmes dont s'est occupé le Comité depuis le dernier rapport périodique au Conseil. Concernant l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé deux demandes d'exemption et reçu deux notifications au sujet desquelles aucune décision négative n'a été prise. Le Comité a aussi répondu à une demande de conseils émanant d'un État Membre.

La Présidente : Je remercie M. Gasana de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir de vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation du Luxembourg, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie de cette occasion de prendre la parole devant le Conseil à cette séance.

Je voudrais d'abord exprimer ma gratitude à M. Tarek Mitri, Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), pour son exposé et pour les efforts qu'il déploie en sa qualité afin d'aider le peuple libyen à établir la démocratie et à édifier des institutions d'État.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son dévouement et ses efforts indéfectibles à l'appui de la population et des autorités libyennes en cette phase délicate. Je remercie également S. E. l'Ambassadeur Gasana, Représentant permanent du Rwanda, un pays frère, et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de son exposé sur les travaux du Comité au cours des derniers mois et d'avoir présenté le rapport du Groupe d'experts (S/2014/106, annexe). Je veux aussi remercier tous les membres du Conseil de la compréhension qu'ils continuent de manifester en cette période de l'histoire libyenne à l'égard des exigences complexes de la situation sur place, et de leur disposition constante à aider les autorités légitimes à garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

Très peu de temps s'est écoulé entre la séance d'aujourd'hui et la publication en arabe du rapport du Groupe d'experts. Nous n'avons par conséquent pas pu obtenir l'opinion de mon gouvernement sur plusieurs éléments figurant dans le rapport. Je me limiterai donc à quelques remarques d'ordre général et à quelques commentaires liminaires relatifs au rapport du Secrétaire général (S/2014/131) et au rapport du Groupe d'experts.

Il est indéniable que pas un Libyen ne contesterait le fait que la situation en Libye n'est pas telle que nous la souhaiterions. Plus de deux ans après la chute de la dictature de Kadhafi, nous n'avons pas encore réussi à mettre en place des institutions dignes de ce nom. À ce jour, nous ne sommes pas parvenus à créer un organe central chargé de faire respecter la loi, de dissuader les auteurs de violations et d'empêcher l'impunité. C'est là la principale raison de la faiblesse des autorités centrales. Les Libyens, dans leur quasi-totalité, s'accordent sur l'urgente nécessité de changer les méthodes de travail aux plus hauts niveaux du pouvoir et dans la plupart des secteurs pour pouvoir obtenir des progrès réels.

Voilà qui pourrait sembler difficile compte tenu des rivalités politiques entre les différentes factions et des ambitions personnelles démesurées de certains dirigeants politiques, voire de certains chefs de l'armée. Toutefois, le peuple libyen est dans son ensemble déterminé à corriger la situation et à atteindre les objectifs qui ont sous-tendu la révolution. Les Libyens ont confiance dans l'appui de tous les peuples amis et, personnellement, je suis persuadé qu'on assistera cette année à un changement radical sur la scène politique libyenne.

La sécurité demeure la première priorité pour les Libyens. Sans sécurité, les autorités ne peuvent pas fonctionner, la population ne peut pas entreprendre des activités économiques et le développement ne peut être au rendez-vous. Mais, la sécurité ne sera pas obtenue en faisant simplement pression sur les autorités libyennes pour qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités, que ces pressions soient internes ou internationales. Ce qu'il faut, c'est le soutien concret de la communauté internationale pour répondre aux demandes du Gouvernement libyen, lui fournir des conseils, renforcer ses capacités et extrader les personnes en fuite.

Aujourd'hui, la Libye est confrontée à deux menaces sur le plan de la sécurité. La première est liée aux groupes extrémistes ayant des affiliations et des ramifications internationales qui cherchent, par tous les

moyens possibles, à remodeler l'État selon leur propre vision. Ils recourent à la violence et au terrorisme pour empêcher l'apparition de toute autorité légitime qu'ils perçoivent comme une menace.

La deuxième menace a trait aux vestiges du régime précédent, avec dans plusieurs régions du pays des groupes qui ont conservé leurs armes et entendent saisir la moindre occasion pour compromettre la stabilité, avec la coordination et l'appui direct de hauts responsables de l'ancien régime vivant aujourd'hui en dehors de la Libye, en particulier en Égypte, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans plusieurs pays d'Europe orientale. Les événements survenus au début du mois de février et les enquêtes ouvertes sur les personnes impliquées ont prouvé l'étendue du rôle joué par les dirigeants de l'ancien régime, en particulier ceux réfugiés au Niger, en Tunisie et en Égypte.

Je ne saurais manquer ici de remercier le Gouvernement nigérien frère d'avoir réagi si rapidement aux demandes libyennes d'extradition d'Abdallah Mansour, un responsable militaire de l'ancien régime, et de Saadi Kadhafi après qu'il a reçu les preuves de leur implication dans les tentatives de déstabilisation de la Libye.

Nous espérons que l'État frère égyptien accédera lui aussi à la demande du Gouvernement libyen et procédera le plus rapidement possible à l'extradition des individus recherchés qui se trouvent actuellement sur le sol égyptien, d'autant que leurs agissements nuisibles mobilisent l'attention et l'énergie des autorités libyennes et entravent les efforts pour contrôler les frontières et empêcher la contrebande d'armes. Une telle situation ne peut manquer d'avoir des répercussions négatives sur la sécurité de l'Égypte.

L'extradition des personnes en fuite ou recherchées n'est pas uniquement une question bilatérale, mais également une obligation internationale en vertu des résolutions du Conseil de sécurité qui demandent aux États d'aider la Libye à combattre l'impunité. Nous encourageons donc le Conseil à ne pas perdre de vue cette question.

Je voudrais souligner que la faiblesse des autorités centrales et le manque de moyens de dissuasion du Gouvernement libyen ont encouragé certains hors-la-loi à bloquer par la force les activités de certaines installations portuaires d'exportation de pétrole. De ce fait, les revenus de l'État libyen ont chuté de plus de 70 % ces derniers mois, par rapport aux niveaux habituels, ce qui entraîne un grave manque à gagner actuellement compensé par les fonds souverains de l'État. Si cette situation venait à perdurer et les dépenses étaient maintenues au niveau actuel sans mesures d'austérité, le pays pourrait se retrouver en cessation de paiement, et l'ordre social s'en trouverait gravement menacé et fragilisé.

Ces hors-la-loi ont dépassé toutes les bornes dans leurs tentatives d'exporter du pétrole par des voies illégitimes. Ils ont même réussi dernièrement à convaincre un pétrolier de venir dans le port de Sidra afin de charger un quart de millions de gallons de pétrole brut, dont le produit correspondant a été détourné par ce groupe hors-la-loi. À cet égard, j'aimerais avertir toute partie ayant un lien avec ce pétrolier, qu'il s'agisse de l'État du pavillon du navire, du pays auquel appartient le propriétaire du pétrolier ou de l'État destinataire de la cargaison de pétrole, qu'ils sont tous parties ici à une violation de la souveraineté de la Libye et à un crime de contrebande et de piraterie à l'égard des ressources du peuple libyen, ce qui sera lourd de conséquences. Les autorités libyennes, actuelles et futures, ne le toléreront pas.

J'aimerais, dans cette enceinte, attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que les autorités libyennes, en dépit de ressources limitées en matière de défense, ont pris les mesures qui s'imposent pour arraisonner ce navire et en poursuivre l'équipage. La communauté internationale et les États concernés par la protection de la sécurité de l'environnement en Méditerranée se doivent d'aider la Libye à faire respecter le droit national et international en immobilisant ce navire pour que nous n'ayons pas à recourir à la force, ce qui ne pourrait qu'entraîner une pollution de larges étendues d'eaux et de côtes en Méditerranée, avec l'action internationale et les ressources considérables que cela impliquerait pour remédier à cette situation. Le Gouvernement libyen espère que le Conseil de sécurité prendra clairement position sur la question en soulignant son appui à la souveraineté de la Libye sur son territoire et ses ressources.

Concernant le gel des avoirs, j'aimerais rappeler qu'en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité les États Membres de l'ONU sont tenus de localiser et geler les avoirs détenus ou contrôlés par les personnes et entités inscrites sur les listes des comités des sanctions. Cela ne peut être fait que si les États concernés promulguent des directives à cet effet à

l'intention des institutions financières situées sur leur territoire.

Malheureusement, beaucoup ne l'ont pas fait, en dépit des soupçons portant sur l'existence d'avoirs appartenant à des personnes et entités inscrites sur ces listes sur le territoire de certains de ces États. Le Groupe d'experts fait observer, au paragraphe 219 de son rapport, qu'il a constaté qu'aucun pays, parmi ceux dans lesquels il s'est rendu, n'avait la capacité de geler des avoirs uniquement au motif que telle personne ou entité avait été désignée dans une résolution du Conseil de sécurité comme étant visée par les sanctions. Au paragraphe 221, le Groupe dit également que :

> « cette situation a de graves conséquences sur l'application des mesures de gel des avoirs qui relèvent du régime de sanctions contre la Libye ainsi que de celles qui relèvent d'autres régimes de sanctions et des autres mesures analogues que le Conseil de sécurité pourrait décider d'imposer à l'avenir. Le fait que des États ne puissent pas s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies prive les mesures de leur effet. »

En conséquence, la Libye appuie fermement la recommandation formulée par le Groupe aux paragraphes 189 b) et 190 de son rapport. Je me dois de dire que la Libye respecte les garanties d'une procédure régulière concernant tous les avoirs gelés afin de prouver qu'ils appartiennent au peuple libyen et elle en exige la restitution par la voie judiciaire dans les pays où se trouvent ces avoirs. La Libye compte sur les bonnes intentions des gouvernements concernés pour une accélération de ces procédures et la restitution de tous les biens au peuple libyen le plus rapidement possible, comme il est demandé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Concernant l'embargo sur les armes, je réaffirme que toute demande d'autorisation d'exportation d'armes vers la Libye qui n'est pas faite par l'entremise de la Mission de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies ou qui est faite sans qu'elle en ait connaissance sera réputée provenir d'une partie n'appartenant pas au Gouvernement libyen et la partie exportatrice devra en prendre la responsabilité devant le Conseil de sécurité. J'affirme également que le Département des achats militaires au Ministère de la défense est la partie responsable des demandes d'obtention de licences d'importation d'armes et que le Ministre de la défense est le seul responsable officiel chargé de la délivrance de certificats d'utilisateur final.

M. Ali Zeidan, le Premier Ministre libyen, a envoyé une lettre au Secrétaire général et à votre attention, Madame la Présidente, en votre qualité de Présidente du Conseil de sécurité, dans laquelle il sollicite une prorogation pour une année supplémentaire du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous espérons que le Conseil répondra favorablement à cette demande pour que la Mission puisse continuer à appuyer le peuple libyen en ce moment critique de son histoire. Le rôle de la Mission reste indispensable à ce stade. Les Libyens sont reconnaissants à l'ONU de l'appui apporté par la Mission dans différents domaines et ils espèrent que cet appui sera maintenu. Nous comptons sur un appui accru du Conseil pour pouvoir assurer la sécurité, la justice et la réconciliation nationale ainsi que la transition vers un régime véritablement démocratique. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura répondre plus pleinement aux aspirations du peuple libyen en approuvant les mesures suivantes : premièrement, en ajoutant le nom d'autres personnes sur la liste des responsables de l'ancien régime faisant l'objet d'une interdiction de voyager et d'un gel des avoirs, en particulier ceux qui vivent en Égypte; deuxièmement, en exigeant que tous les États gèlent les avoirs de tous les responsables de l'ancien régime dont les avoirs libyens sont visés par une décision de gel des avoirs et en approuvant la restitution automatique de ces avoirs au peuple libyen une fois qu'il aura été prouvé qu'ils appartiennent au peuple libyen, et ce sans passage par le Comité des sanctions; troisièmement, en répondant avec diligence à toute demande formulée par le Gouvernement libyen tendant à ajouter à la liste des personnes visées par une interdiction de voyager et par un gel des avoirs les personnes, hommes ou femmes d'affaires et entités ayant coopéré avec la famille Kadhafi et les plus hauts responsables de son régime.

La Présidente : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.